

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni en salle communale sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
14	14	12	8

Présents (9):

Mmes BOUCHET – PERRAUD — GIORIA;

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - NAULET – DURAND – PACCOD -;

Absents (5) :

Mme LEBLANC-PAGE donne pouvoir à M MOISSON

Mme PASQUET donne pouvoir à M TARPIN

Mme BARRE-LOPES donne pouvoir à M PACCOD

Mme DAMIDAUX

M MAITRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20260219-2026002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

Date de la convocation

12.02.2026

Secrétaire de séance : Florine GIORIA

DELIBERATION N° 2026002

Attribution des subventions aux associations pour 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les montants à verser aux associations représentées sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DRESSE la liste des associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2026 ainsi que les montants accordés :

Comité des fêtes	1500 €
La FNACA	200 €
La lyre fraternelle de Polliat	200 €

PRÉCISE que la subvention sera versée en une fois au mois de mai 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Franck TARPIN